

Synthèse du rapport d'évaluation du Bassin Urbain à Dynamiser

Les principaux enseignements de l'évaluation

- **680 entreprises** bénéficiaires du BUD sur la période 1^{er} janvier 2018 – 31 décembre 2019 regroupant **990 salariés**, principalement des entreprises de commerce et du bâtiment, représentant environ 6% des entreprises créées sur le territoire.
- Un coût fiscal estimé à **près d'un million d'euros pour l'Etat et les collectivités territoriales** et 150 000€ uniquement pour les collectivités territoriales.
- Un dispositif plébiscité par les entreprises et les acteurs territoriaux mobilisés
- Un dispositif qui a eu des difficultés à être mis en œuvre et relayé mais qui s'est progressivement installé dans le paysage administratif du territoire
- Un dispositif présenté **comme un soutien à la création mais ayant un impact auprès des entreprises plutôt en phase de consolidation** d'activité qu'en création (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année).
- Un dispositif avant tout fiscal et technique nécessitant une communication et une pédagogie importante au plus près des acteurs de l'accompagnement d'entreprise pour l'inscrire dans un paysage d'aides complexe et multiples

Les principales préconisations issues de l'évaluation

- **Proroger le dispositif** pour permettre aux entreprises subissant les effets socio-économique du COVID-19 de se consolider dans les années à venir et permettre rétroactivement à des entreprises d'entrer dans le dispositif si elles ne l'ont pas encore fait (cibler les entreprises passant leur 3^{ème} anniversaire en 2021)
- **Supprimer l'ouverture du dispositif** au régime d'auto-entrepreneur
- **Prioriser l'éligibilité sur l'emploi** (50% de l'effectif issu du territoire) et assouplir le critère du chiffre d'affaires à réaliser sur le territoire (85% du CA à réaliser)
- **Centrer la communication du dispositif sur l'intérêt en matière de consolidation** et de soutien post-covid ainsi que sur le volet insertion professionnelle / emploi.
- Permettre une inscription dans le dispositif au cas-par-cas par la DRFIP pour des entreprises filiales avec un contrôle plus strict des 50% de l'effectif issu du bassin minier
- **Rapprocher le dispositif de l'action « Starter » et des antennes Proch'Emploi** du Conseil Régional Hauts-de-France pour améliorer le relais et l'effet-levier du dispositif